

N° D'ORDRE : 2021-160

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 05

Excusé : 00

Absents : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 14 décembre 2021

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – M. FRANCESCHINI Damien – M. CALMET Pierre – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn.

Pouvoirs : M. BLANC Romain pouvoir à Monsieur le Maire – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – M. CLAVE Denis pouvoir à M. CALMET Pierre.

Absents : Mme RASTOUIL Angélique

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

4- AUTORISATION DE CESSION DU BUS COMMUNAL – IVECO – MIS EN SERVICE LE 25 JANVIER 2008

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal lui a délégué la possibilité d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Or, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite procéder à la vente du Bus IVECO Véhicel immatriculé le 25 janvier 2008 dont le prix est estimé à 15 000 € T.T.C.

Par conséquent, cette cession n'entrant pas dans le champ de la délégation consentie au Maire, il est demandé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à céder ce véhicule via notamment des sites spécialisés, et ce, dans une fourchette de prix allant de 7 000 à 15 000 € T.T.C afin d'avoir une certaine marge de manœuvre dans les négociations.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de l'autoriser à céder le bus communal via les sites spécialisés dans une fourchette de prix allant de 7 000 à 15 000 € T.T.C.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 21 décembre 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT